



**Yvelines**  
Le Département



Versailles, le 21 avril 2023

## **Agir contre la désertification médicale : Le Département des Yvelines installe 8 nouvelles cabines de télémédecine**

Soucieux d'améliorer l'accès aux soins dans les territoires fragilisés par la désertification médicale, le Département des Yvelines a officialisé, en octobre 2022, le lancement d'un ambitieux projet de télémédecine. Son objectif : engager, dès 2023, le déploiement de 50 dispositifs de téléconsultation médicale et d'un « bus santé » itinérant. Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Meulan-en-Yvelines, Saint-Germain-en-Laye et Rambouillet sont les premières communes yvelinoises à accueillir huit cabines de télémédecine. Pour le déploiement du dispositif, Seine-et-Yvelines Numérique, l'opérateur du Département des Yvelines a retenu l'offre de partenariat de la société française H4D, pionnier de la télémédecine clinique.

### **Une solution simple et pratique en l'absence du médecin traitant**

Le projet départemental de télémédecine débute son déploiement avec huit premières cabines implantées dans les services médico-sociaux du Département. En l'absence du médecin traitant et pour une prise en charge ponctuelle, les patients ont désormais la possibilité de consulter un médecin dans ces cabines. Au préalable, l'utilisateur prend rendez-vous sur la plateforme [www.yvelines-telemedecine.fr](http://www.yvelines-telemedecine.fr), puis est pris en charge directement par un médecin à distance. Concrètement :

- 1/ le patient entre dans un local insonorisé respectant la confidentialité et prend place dans la cabine de téléconsultation** muni de sa carte vitale (l'acte est reconnu et remboursé par la Sécurité sociale),
- 2/ la consultation médicale vidéo avec le médecin débute.** Il guide l'utilisateur dans l'utilisation des appareils connectés (tensiomètre, stéthoscope, otoscope, dermatoscope, etc.). Les données relevées lors de la consultation restent strictement confidentielles et protégées,
- 3/ à l'issue de l'échange, un bilan de consultation et, si nécessaire, une ordonnance sont émis.** Le compte-rendu peut être envoyé au médecin traitant du patient.

### **La télémédecine dans les Yvelines : un projet multi-partenarial**

Ce projet ambitieux, d'un coût global prévisionnel de 10 M€ (dont 9 M€ d'investissement), est porté conjointement par le Département des Yvelines et son opérateur Seine-et-Yvelines Numérique. Les partenaires de santé (Agence régionale de santé, Caisse primaire d'assurance maladie) ainsi que les structures représentant les médecins du territoire (Ordre des médecins, Plateforme territoriale d'appui APTA 78, communautés professionnelles territoriales de santé) sont étroitement associés.

Plus d'information : [www.yvelines-telemedecine.fr](http://www.yvelines-telemedecine.fr)

#### **CONTACTS PRESSE**

**H4D**

**Ilinca Spita**

[ilinc@edifice-communication.com](mailto:ilinc@edifice-communication.com)

06.64.75.12.98

**Stéphane Laurain**

[stephane@edifice-communication.com](mailto:stephane@edifice-communication.com)

06.98.58.38.35

**DÉPARTEMENT DES YVELINES**

**Amélie Bailleau**

[abailleau@yvelines.fr](mailto:abailleau@yvelines.fr)

06.10.68.07.49

**SEINE-ET-YVELINES NUMÉRIQUE**

**Judith Thépot**

[JThepot@sy-numerique.fr](mailto:JThepot@sy-numerique.fr)

06.66.17.14.43